

<https://enseignants.se-unsa.org/Recul-de-l-age-de-la-retraite-c-est-NON>



Recul de l'âge de la retraite : c'est NON !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Alors que les élections présidentielles approchent à grands pas, la question d'une éventuelle réforme des retraites ressurgit dans les déclarations médiatiques de plusieurs candidat-es.

Force est de constater que ce sujet éminemment complexe est toujours abordé de façon extrêmement simpliste. Pour faire face au déficit prévu du système, une des solutions les plus simples posée par certains prétendants à l'Élysée est de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ou 65 ans (et donc vraisemblablement à 59 ou 60 ans pour les anciens instituteurs relevant des catégories actives). Pour le moment il ne s'agit que de déclarations de candidats en campagne, mais un projet de loi déposé après les présidentielles en ce sens serait évidemment un *casus belli* pour le SE-Unsa et pour son union interprofessionnelle l'Unsa.

Penser l'avenir des retraites et leur financement

Il serait irresponsable de faire abstraction des projections qui démontrent clairement que l'équilibre financier des régimes de retraite français se posera à terme d'une façon ou d'une autre. Le *statu quo* n'est pas possible, sauf à condamner le système actuel et à abandonner les futures générations à un triste sort.

Toutefois, les façons d'aborder une éventuelle réforme ne se valent pas toutes, loin de là. Pour le SE-Unsa et pour l'Unsa, c'est avant tout le financement global du système actuel qui devrait être mis à plat. La *conférence de financement* mise en place en 2020 dans le cadre du projet avorté de réforme du système universel avait au moins le mérite de poser la question et d'amorcer une réflexion de fond. Car n'oublions pas que les différentes réformes subies au cours de ces 30 dernières années ont toujours fait porter l'effort sur les salariés : recul de l'âge de départ, augmentation de la durée de cotisation, mise en place de la décote, etc.

Pour le SE-Unsa, cet effort toujours à sens unique est insupportable. En cas de réforme il serait primordial d'envisager d'autres modes de financement, complémentaires à ceux qui existent actuellement, pour faire face à cet enjeu de société qu'est la reconnaissance à la retraite d'une vie passée au travail.

Pour le SE-Unsa, notre système par répartition, qui nous protège toutes et tous, ne doit pas être remis en cause d'une façon ou d'une autre, en particulier par l'instauration (même partielle) d'un système par capitalisation.

L'hypothèse simpliste du recul de l'âge de départ

Sur le papier, le recul de l'âge de départ peut sembler présenter un double avantage pour équilibrer le déficit des caisses de retraite : d'un côté augmenter la durée d'activité et donc les cotisations qui entrent dans les caisses, et de l'autre diminuer la durée passée en retraite et donc les dépenses. Mais cette vision théorique fait abstraction de la réalité économique et du facteur humain, en particulier de ses capacités physiques et de son usure (professionnelle ou non). Ce n'est pas parce que l'espérance de vie augmente que la capacité au travail en fait de même.

Comme le souligne l'Unsa* en ce qui concerne les salariés du privé, *décaler l'ouverture des droits à la retraite n'engendrerait que de faibles gains budgétaires puisque cette mesure provoquerait de facto des dépenses supplémentaires de chômage, d'invalidité, et ne règle pas le problème qu'un senior sur deux n'est pas en emploi au moment de liquider sa pension.*

Avant de penser à reculer l'âge de départ, il faudrait déjà commencer par se poser la question de l'emploi pour tous et des conditions de travail et de santé au travail. Sans oublier le cercle vertueux qui serait induit ainsi car qui dit emploi, dit cotisation, dit baisse du chômage, et donc dit baisse du déficit de la Sécurité sociale (et des caisses de retraites).

Au final, on comprend aisément que l'hypothèse du recul de l'âge sans prendre en compte la totalité de la problématique est avant tout idéologique.

Recul de l'âge de la retraite : c'est NON !

* <https://www.unsa.org/L-age-de-la-retraite-a-65-ans-Pour-l-UNSA-c-est-et-ce-sera-non.html>